

| | | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|----|
| EN | ES | IT | NL | DA | NO | AR | JP |
| FR | DE | PT | EL | FI | SV | RU | ID |
| CS | HU | LV | PL | BG | SL | KO | TH |
| ET | LT | MT | RO | SK | TR | MS | ZH |

GP CATII











The Ansell logo consists of the word "Ansell" in a bold, blue, sans-serif font. A thick, blue, curved underline is positioned beneath the text, starting under the 'A' and ending under the 'l'.

GANTS ET MANCHETTES ANSELL À USAGE GÉNÉRAL VERSION GP CAT. II

A. Utilisation

Le présent mode d'emploi complète les informations spécifiques mentionnées sur ou à l'intérieur de chaque niveau d'emballage. Ces gants/manchettes sont essentiellement conçus pour protéger les mains et/ou les bras contre les risques mécaniques et répondent aux normes EN ou EN ISO harmonisées applicables, dont les pictogrammes figurent sur les gants/manchettes ou leur emballage. Les gants/manchettes offriront ainsi une protection contre les risques spécifiques représentés par ces pictogrammes, tels qu'ils sont définis dans ces normes harmonisées. Les gants/manchettes sont conformes aux dispositions de la Directive européenne 89/686/CEE (jusqu'au 21 avril 2018) et du Règlement européen 2016/425 (à compter du 21 avril 2018). Les gants/manchettes porteurs du pictogramme d'aptitude au contact alimentaire respectent également les Règlements européens 1935/2004 et 2023/2006, ainsi que toutes les réglementations nationales applicables aux matériaux destinés au contact des denrées alimentaires. Nous vous demandons instamment de veiller à ce que les gants/manchettes soient utilisés uniquement dans les applications pour lesquelles ils sont prévus, comme expliqué ci-dessus.

Explication des symboles et pictogrammes :

| | | |
|--|--|---|
|  A B C D E P EN 388:2016 | Protection contre les risques mécaniques A : résistance à l'abrasion (niveaux de performance 0 à 4) B : résistance à la coupure par tranchage (niveaux de performance 0 à 5) C : résistance à la déchirure (niveaux de performance 0 à 4) D : résistance à la perforation (niveaux de performance 0 à 4) E : résistance à la coupure aux essais TDM selon la norme EN ISO 13997 (niveaux de performance A à F) P : protection contre les chocs (facultatif) = gants offrant une protection contre les chocs au niveau des articulations (ne s'applique pas aux doigts, cette zone ne pouvant pas être testée). En l'absence de revendication de type P, aucune protection contre les chocs n'est prévue. | Le préfixe EU, BR ou PRC susceptible d'accompagner le pictogramme EN 388 fait référence aux niveaux obtenus respectivement auprès de l'organisme agréé européen selon la norme EN 388:2016, de l'institut de certification brésilien selon la norme EN 388:2003 ou de l'institut de certification de la République populaire de Chine selon la norme GB 24541. Avertissement : les niveaux de performance revendiqués pour ces gants reposent sur des essais réalisés sur la paume du gant. Pour les gants composés de deux couches ou plus, ces niveaux de performance globaux ne reflètent pas nécessairement la performance de la couche extérieure du gant. |
|  A B C EN 511: 2006 | Protection contre le froid A : froid convectif (niveaux 0 à 4) B : froid de contact (niveaux 0 à 4) C : pénétration par l'eau (0 ou 1) – Avertissement : à noter que les gants/manchettes obtenant le niveau 0 sont susceptibles de perdre leurs propriétés d'isolation contre le froid lorsqu'ils sont mouillés. |  EN 16350:2014 Gants/manchettes conformes aux exigences (résistance verticale < 10 ⁹ ohms) ; à utiliser dans les environnements inflammables ou explosifs. |
|  | Produit certifié conforme aux dispositions des réglementations européennes relatives aux équipements de protection individuelle. |  EN 420:2003 + A1:2009 Veuillez lire ce mode d'emploi avant d'utiliser les gants/manchettes ou contacter Ansell pour obtenir de plus amples informations. |
|  | Apté au contact alimentaire. |  TP TC 019/2011 Produit certifié conforme aux dispositions du Règlement technique TP TC 019/2011 en Russie. |
|  | Produit certifié conforme aux dispositions en matière d'EP de la législation coréenne sur la santé et la sécurité au travail. | CA XX.XXX Certificat d'approbation conformément aux dispositions de la réglementation brésilienne (où xx.xxxx correspond au numéro du certificat). |
|  ABR | Notation de la résistance à l'abrasion (niveaux 0 à 6) conformément à la norme 105-2016 de l'ANSI (American National Standard Institute). |  CUT Notation de la résistance à la coupure (niveaux A1 à A9) conformément à la norme 105-2016 de l'ANSI (American National Standard Institute). |

Attestation de type UE (module B) délivrée par Centexbel Belgium (L.D. 0493), Technologiepark 7, B-9052 Zwijnaarde.

Pour obtenir de plus amples informations sur les performances du produit, veuillez contacter Ansell.

Pour obtenir la Déclaration de conformité européenne, veuillez accéder au site Web ci-contre : www.ansell.com/regulatory

B. Précautions d'emploi

- N'utilisez jamais les gants/manchettes avec des produits chimiques.
- Avant toute utilisation, examinez les gants/manchettes pour détecter le moindre défaut ou toute imperfection. Évitez de porter des gants/manchettes dont l'intérieur est sale. La saleté est en effet susceptible d'occasionner une irritation, causant une dermatite ou entraînant des conséquences plus graves pour la santé.
- Évitez toute exposition des gants/manchettes à une flamme nue.
- Il est impératif de nettoyer, de laver ou d'essuyer les gants/manchettes contaminés avant de les ôter.
- Les gants/manchettes présentant une résistance à la déchirure de niveau 1 ou plus (selon la norme EN 388) ne doivent pas être utilisés comme protection contre des lames dentées ou lorsqu'il existe un risque d'enchevêtrement dans des pièces mécaniques en mouvement.
- Tous les gants/manchettes convenant au contact alimentaire ne peuvent pas être utilisés avec n'importe quel aliment. Certains gants/manchettes peuvent en effet démontrer une migration excessive vers certains types de denrées. Pour connaître les restrictions applicables et les aliments spécifiques pour lesquels les gants/manchettes peuvent être utilisés, veuillez vous renseigner auprès d'Ansell ou consulter la déclaration de conformité alimentaire d'Ansell.
- Si les gants/manchettes comportent un marquage, les surfaces imprimées ne doivent pas entrer en contact avec les aliments.
- Assurez-vous que les gants/manchettes utilisés dans des environnements explosifs sont conformes à la norme EN 16350. Les utilisateurs doivent porter des chaussures et des vêtements permettant une mise à la terre adéquate.

Avertissement : il est impératif de ne pas débarrasser, ouvrir, ajuster ou ôter les gants/manchettes en présence d'une atmosphère inflammable ou explosive. Les effets du vieillissement, l'usure, la contamination et l'endommagement peuvent détériorer les propriétés électrostatiques des gants/manchettes, propriétés qui risquent de ne pas être suffisantes dans les environnements inflammables enrichis en oxygène qui requièrent la réalisation d'évaluations supplémentaires.

C. Constituants / Matières premières dangereuses

Certains gants/manchettes sont susceptibles de contenir des constituants dont on sait qu'ils représentent une cause potentielle d'allergies chez les sujets sensibilisés qui peuvent développer une irritation et/ou une allergie de contact. En présence d'une réaction allergique, il est impératif de consulter un médecin dans les plus brefs délais. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter Ansell.

D. Instructions d'entretien

Entreposage : entreposez les gants/manchettes à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit frais et sec, en les laissant dans leur emballage d'origine. Gardez-les à l'abri de toute exposition à l'ozone. Entreposez les gants/manchettes correctement, dans les conditions susmentionnées. De cette façon, leurs performances resteront intactes et leurs caractéristiques ne subiront pas de variation importante. Si certains effets liés au vieillissement ou à l'entreposage sont à prévoir, la date d'expiration des gants/manchettes est mentionnée sur l'emballage.

Nettoyage : les gants/manchettes qui peuvent être lessivés portent un pictogramme qui apparaît dans les informations spécifiques figurant sur ou à l'intérieur de chaque niveau d'emballage. Pour ces gants/manchettes, les niveaux de performance avant utilisation ne sont pas réduits à l'issue d'un cycle de lessivage. Le client ou la personne effectuant le lessivage est responsable des performances des gants/manchettes après cette opération lorsque les gants/manchettes ont déjà été utilisés. Ansell décline toute responsabilité à cet égard.

E. Élimination

Les gants/manchettes usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou d'autres matières dangereuses.

Il vous est instamment demandé d'éliminer les gants en vertu de la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.